



Informations communales

du 1^{er} Avril 2022

LES ÉLECTIONS APPROCHENT !

Les Élections Présidentielles ont lieu les
Dimanches 10 et 24 Avril 2022
De 8h00 à 19h00 dans la Salle de réunion
de la Mairie.



Cette année, tous les électeurs vont recevoir une nouvelle carte électorale.
Elles seront distribuées par LA POSTE.
Pensez à vérifier votre boîte aux lettres !

Vous avez également la possibilité de vérifier vous-même votre situation électorale directement en ligne.
Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier s'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

VOTE PAR PROCURATION :

Vous pouvez donner **procuration** de deux façons :

- En faisant une **demande en ligne** sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- En vous rendant directement dans un **commissariat de police**, dans une **brigade de gendarmerie** ou au **Tribunal judiciaire** ou de **proximité** où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un **justificatif d'identité**.



Important : pour donner procuration, vous devez connaître le **Numéro national d'électeur de votre mandataire** (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les **cartes électorales** et peut être retrouvé directement [en ligne en interrogeant sa situation électorale](#).

Vous pouvez vérifier que vous avez bien donné ou reçu une **procuration** en vous connectant sur le site service-public.fr.

- Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la **liste électorale d'une autre commune que la vôtre**. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

REPAS DES AÎNÉS

Cette année, nous sommes heureux de convier à nouveau nos aînés

le Dimanche 3 Avril 2022 à la Salle Polyvalente.



LA VIE COMMUNALE

Ramassage TRINOVAL :



Le ramassage des poubelles jaunes du

Lundi 18 Avril est décalé au Samedi 23 Avril.



Travaux de bricolage :



Conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur du 20 juin 2005, les travaux de bricolage et/ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches de 10h à 12h

Trottoirs et caniveaux :

Afin de préserver la sécurité et la commodité de passage des usagers, les trottoirs des voies ouvertes à la circulation publique doivent être entretenus. Les obligations des habitants en matière d'entretien de leur trottoir sont définies par l'arrêté du **02 février 2017** qui est en vigueur.

Tous les riverains sont invités à entretenir les trottoirs et caniveaux jouxtant leur propriété de façon à maintenir un état de propreté impeccable.



L'entretien courant comporte différentes actions qui sont obligatoires. Parmi celles-ci :

- Le **déneigement** ou le dégagement du verglas ;
- Le **désherbage** ;
- Le **nettoyage** des feuilles et des déchets ;
- L'**épandage** du sel ou du sable pour éviter la neige et le verglas.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre participation à l'effort collectif et citoyen.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le fontainier procèdera au relevé des compteurs d'eau dans notre commune

Le Lundi 4, Mardi 5 et Mercredi 6 Avril 2022

Nous demandons à chaque abonné de bien vouloir nettoyer leur regard afin que le compteur soit accessible pour effectuer le relevé, et pouvoir établir une facturation réelle de vos consommations d'eau potable.

En cas d'absence, vous pouvez transmettre votre relevé par mail au siaeporesmaux@orange.fr

Toute modification (d'adresse, de libellé, de propriétaire ou de locataire...) doit être signalée au fontainier ou par mail afin de pouvoir la prendre en compte lors de la prochaine facture.

RAPPEL des horaires du SIAEP : les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022 / 2023 – JOURNÉE D'ACCUEIL :

Les inscriptions pour la Petite Section (enfants nés en 2019) ont commencé
et **ce jusqu'au 22 Avril.**

Vous trouverez les dossiers en mairie ou sur le site internet de la CC2SO.



L'évolution du protocole sanitaire permet d'accueillir les futurs élèves de
« Petite Section » et un des deux parents en classe sur une demi-journée.

L'accueil se fera **le jeudi 2 Juin de 9h à 9H50** en classe,
puis Madame Sabrina BECCART, Directrice, fera visiter le bâtiment aux parents
pendant la récréation.

Ce sera le moment aussi, pour échanger sur l'accueil des enfants à la rentrée : cantine, périscolaire,
allergies alimentaires ou points médicaux à connaître...

LE CAR « LA BOUSSOLE » S'ARRÊTE À ORESMAUX

La Communauté de Communes Somme Sud-Ouest a lancé "La Boussole" un car
aménagé avec les missions suivantes :



~ Accompagnement administratif :

- * Déclaration trimestrielle : CAF, pôle emploi, ...
- * Déclaration d'impôt
- * Dossiers de retraite
- * Pré-demande carte d'identité, carte grise, ...
- * Démarches MSA, AMELI, ...
- * Lecture / renseignement sur tout document
- * Relecture / écriture lettre de motivation, CV
- * Prise de rendez-vous sur DoctoLib, KelDoc, ...
- * Prise en main des outils numériques

Animations citoyennes et familiales

Animations jeunesse

Accompagnement et répit pour les aidants

Télé médecine

Le car assurera une permanence sur la commune
le Lundi 11 Avril de 9h15 à 11h45.

Il sera stationné à l'église.

Pour toutes autres informations : 06.16.66.50.43 ou laboussole@cc2so.fr

BALAYAGE DES CANIVEAUX



Les habitants de la commune sont priés de bien vouloir libérer les trottoirs
en raison du nettoyage des caniveaux le

Mercredi 27 Avril 2022

Grâce aux efforts de chacun, ce service contribue à améliorer votre cadre de vie.



LE RETOUR DE LA RÉDERIE DU 1^{ER} MAI !



Après trois années d'accumulation, il est temps de vider vos caves et greniers !

Les Rues de la Place, de Grattepanche et de Longpré seront transformées pendant quelques heures en allée
piétonne. Vous pourrez de nouveau déambuler pour trouver votre bonheur et faire de bonnes affaires !

- Les inscriptions seront reçues par Madame Martine GARNIER au 06.13.14.25.21 ou à la mairie au 03.22.42.02.17 (n'oubliez pas votre carte d'identité !)
- Le prix reste fixé **à 3€ / 5 mètres** avec café offert aux exposants
- La réservation ne sera effective qu'au paiement de votre emplacement.
- La circulation des véhicules est interdite par arrêté municipal de 7h à 18h dans les rues concernées. Des déviations seront mises en place. Pensez à prendre vos précautions pour cette journée.



COMMÉMORATION DU 8 MAI



Lors de la journée patriotique, les enfants de l'école participeront au dépôt de gerbe et interpréteront La Marseillaise.

La population est invitée à se joindre aux enfants, aux élus, aux anciens combattants et aux sapeurs-pompiers devant le café de la place.

Défilé et cérémonie au monument aux morts à partir de 10h30

Un vin d'honneur offert par les ACPG / CATM sera servi à la salle polyvalente, où vous pourrez admirer une exposition sur le thème des couleurs, réalisée par les élèves de l'école d'Oresmaux.

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'urbanisme directement en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) :

<https://urbanisme.amiens-metropole.com/gnau/?ref=PGA#/>

- ➔ Vous pourrez suivre les étapes du traitement de votre dossier et serez alerté par mail de toute évolution de celui-ci sur le portail : demande de pièces complémentaires, majoration de délais, décision sans avoir à vous déplacer pour déposer vos documents.



Cette démarche est un nouveau service offert aux usagers mais ce n'est pas une obligation !
Les demandes papier sont toujours acceptées.

FEU DE LA SAINT JEAN



Cette manifestation est prévue le même week-end que le second tour des élections législatives. Pour des raisons de logistique, le conseil municipal a, cette année, pris la décision de ne pas organiser le traditionnel feu de la Saint Jean.

Les conseillers ont décidé d'organiser, comme l'année dernière,

un Repas Républicain le 14 Juillet. Ce moment de convivialité nous permettra d'échanger et de nous retrouver ! Vous retrouverez toutes les informations dans notre prochain bulletin et sur notre page internet.

DES ÉQUIPAGES 100 % FÉMININES

L'association Sportive Automobile Tour Auto organisme le « 21^{ème} Rallye des Princesses Richard Mille », sous l'égide de la Fédération Française de Sport Automobile, une épreuve de régularité historique sur routes ouvertes qui se déroulera du 14 au 19 Mai 2022, de Paris à La Baule.

Ce rallye traversera notre village
le Dimanche 15 Mai 2022
à partir de 13h30.



FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé **du 12 au 15 Avril inclus.**

En cas d'urgence ☎ Madame Michèle PÉRONNE, Maire : 06.99.97.42.45

☎ Madame Martine GARNIER, 1^{ère} Adjointe : 06.13.14.25.21

☎ Monsieur Hervé BERTRAND, 2^{ème} Adjoint : 06.76.67.11.56

☎ Monsieur Marc WURMSER, 3^{ème} Adjoint : 06.31.14.50.39

